

Guegnepan a l'etat civi

Autor(en): **Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **64 (1926)**

Heft 13

PDF erstellt am: **17.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-220185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : **Gust. AMACKER**
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

IL Y A CENT ANS

Assurances.

LA Société d'assurance suisse contre l'incendie du mobilier a chargé MM. Favez et Bugnon, à Lausanne, de recevoir les souscriptions des personnes qui sont dans l'intention de faire assurer contre l'incendie leurs meubles, linges, instruments, bibliothèques, voitures, chars, chevaux, bestiaux, récoltes quelconques serrées en grange, magasins, caves, même les meules de foin placées près des habitations ; le maximum de l'assurance est le deux pour mille de la valeur du mobilier assuré, dont cependant l'on ne paie d'abord que la moitié, et l'autre seulement dans le cas où la Société se trouverait exposée à payer des indemnités considérables. Le « Nouvelliste vaudois » sous dates des 20 septembre 1825 et 14 courant, a fait connaître au public les avantages que la Suisse peut retirer de cet établissement. On peut se procurer ses statuts chez M. Fischer, libraire, à Lausanne.

Etablissement d'assurance contre les dangers provenant des éléments ou *Azienda Assicuratrice*, de Trieste. Cette société, dont les relations actuelles s'étendent en Italie, dans les Etats de la maison d'Autriche, l'Allemagne, la Suisse allemande et autres pays voisins, désirant de faire participer pareillement le midi de la Suisse aux avantages qu'elle accorde à ses intéressés, elle ose se flatter d'y trouver le même accueil favorable dont elle a joui partout ailleurs. Ses titres à la confiance sont ses capitaux très considérables, contrôlés par les autorités compétentes, tous munis de la plus solide garantie et présentant ainsi à tous égards toute la sûreté que l'on peut désirer. Elle assure, suivant les circonstances, à la prime la plus modique possible : 1^{re} Contre l'incendie et le feu du ciel, a) les édifices de tout genre, pourvu qu'ils ne soient pas déjà compris dans une autre assurance cantonale ou étrangère ; b) tous les objets mobiliers et les immeubles qui se trouvent dans les dits bâtiments, tels que fabriques, machines, meubles, ustensiles, marchandises quelconques, vins, fruits, provisions, dépôt de bois, bétail, etc. 2. Contre le feu et l'eau, les marchandises en route, qui s'expédient par terre ou par eau. 3. L'assurance contre la grêle, que l'*Azienda* a étendue sur les pays sus-mentionnés et que, suivant ses publications du printemps passé, elle avait promise à la Suisse, vient d'être suspendue, l'*Azienda* ne voulant point faire concurrence à l'établissement nouvellement formé à Berne, lequel étant une institution vraiment patriotique et nationale, ne doit point être entravée, mais mérite au contraire l'intérêt et l'assistance générale.

L'agence principale en Suisse, Gaspard Escher, à la Montagne No 663, Zurich. Dans le canton de Vaud, on peut s'adresser à M. Juste de Charrière : à Yverdon, à M. Louis Décoppet-Herf ; à Vevey, à M. Paschoud-Rosset.

Eaux minérales.

MM. Renou et Gonvers, en publiant la déclaration du Conseil de Santé (comme quoi leur établissement « est digne de la confiance du public »), s'empressent d'annoncer au public que la fabrique d'eaux minérales artificielles, de toute espèce, est en pleine activité, et qu'ils s'efforceront toujours de justifier le suffrage flatteur qu'ils viennent d'obtenir, et de donner aux eaux de leur fabrication cette supériorité que peut seu-

le fixer en leur faveur la confiance publique. Dépôt général, magasin de Th. Gonvers fils, la Palud.

Vol de poules.

Dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril on a volé avec effraction, à Montfleuri, près Montbenon, neuf poules dont une américaine et une métisse. On offre 4 francs à la personne qui pourra donner des indices sûrs touchant ce vol, et comme il n'a pu être commis par une seule personne, on offre la même récompense et l'impunité au complice qui découvrira les coupables.



GUEGNEPAN A L'ETAT CIVI

GUEGNEPAN étai on bravo valet que l'avai 'na boun'amie que l'amève bin et que voliève sè maryà avoué. S'appelève Mèry et Guegnepan trovève clli nom lo pe biau de la terra et la fèmallà la pe galèza qu'on ausse jamé yu du que lo mondo l'è lo mondo. Assebin se la Mèry lài avai manqua, Guegnepan l'arai étai cin mon d'attrapà iena de cllià maladi qu'on lài dit *interminable* et que lè mǎidzo lài pouant rein. Dan, on dzo, ie dit dinse à sa Mèry :

— No faut dan no maryà lè doù. L'adri dèman matin à houit hāore vè lo pètabosson po écrire lè z'annonce. Tè, te vindri quand tot sarai prêt, à nau hāore po signi !

— Va que sǎi de ! fǎ la Mèry.

Lo leindèman, Guegnepan, bin adrai revoué, arreve à la vela, demande apri lo pètabosson. On lài montre la carrāe, que l'avai duve porte dè coute l'ena l'autra et s'einfate dedein.

Faut vo dere que Guegnepan l'etāi lo premi coup que l'allève à l'Etat civi et l'etāi tot èbaubi devant lo mondo. Le trove dan quauque dzouveno cin mandze de tsemise et on monsu, lo pètabosson, prǎo su, que lài dit dinse :

— Dèveti-vo !

— Mǎ, que fǎ Guegnepan, mè seimblie pas nècesséro !

— Eh ! bōtsǎ ! que repond lo monsu, mè seimblie que cougnǎisso mon meti ! Vo dio de vo dèveti et pu rido, et l'è tot.

Guegnepan tré sè solǎ, mǎ lè traisǎi grǎ. Heureusement que s'etāi lavǎ lè pi la senanna d'avān po l'abbayǎ, sein quie... Tré sa rouliève, tré son gilet à mandze. Lo monsu lo vouāite bin adrai, l'accute, lǎ fǎ toussi, lo tousene d'avau, d'amon, āo mǎit et pertot. Guegnepan cin vègnǎi tot èourlo. Que de manāire po sè mariǎ...

— Ora, que fǎ lo monsu, chǎotǎde à pi djeint su clliǎ chǎla.

Guegnepan, tot eimbourricoǎ, preind son soclio, sè clliene, sè redresse, chǎote... rrrau ! et sè fot āo dzèno on bêtset à fère bramǎ on ètergot. Mǎ, Guegnepan n'arai pas couilǎ po on empire. Sè repreint en dzemotteint et lài arreve.

Et pu on lài fǎ lèvǎ lè bré, lè tsambe, cllinnǎ la rita, lo cotson, sè eni su on pi grantenec, chǎotǎ, lè duve tsambe iena à drǎite, l'autra à gautse, à

doù mètre d'entre-mi ; et pu fère dǎi manāire dinse on quart d'hāora d'ourent po finǎ pè onna trottǎie d'onna dhizanna de coup à l'èintor dǎo pǎilo. Guegnepan socliève quemet on bǎo et l'etāi tot arenǎ. Faillǎi lo vère. Po finǎ, tot rǎipau et tot reindǎ, ie fǎ dinse :

— N'aré jamé cru que po sè maryǎ faillǎi souffri dinse ! Pouǎ Mèry ! Faut-te s'èin vère !

— Quemet po vo maryǎ ? que fǎ lo monsu, que l'etāi on mǎidzo.

— Oi, vègné po écrire mè z'annonce avoué la Mèry.

— Eh bin ! vo mè fède on galé vo ! Vo ne sède pas que l'Etat civi l'è la porta dè coute stasse. Ie l'è onna vesita po pouǎi entrǎ dein la police. Mè fère pèdre mon teimps dinse ! M'ètsapperǎi de vo fère à payǎ cinq francs po la consurta. Alla ! vo z'ite adrai bon... po lo mariǎdzo.

Marc à Louis.

Une dame qui était sujette à des distractions, voyant une veuve qui venait de perdre son mari, lui dit :

— Vous avez perdu votre mari, madame ! hélas ! que je vous plains.

Et ensuite rêvant à autre chose, elle lui demanda :

— Madame, n'aviez-vous que celui-là ?

ON N'EST PAS VAUDOIS

POUR DES PRUNES !

Vaudois ! C'est quelque chose, que diable ! On nous plaisante, parfois, surtout au petit bout du lac, mais nous ne nous en portons pas plus mal. On prétend que nous sommes lents à prendre une décision. Peut-être. Mais quand nous l'avons prise. Bigre ! Des bêtises, nous en faisons. Qui n'en fait pas ? Seulement, ce ne sont jamais de grosses bêtises, de ces bêtises qui sont irréparables. Si, par hasard, un jour, nous « manquons le nord », nous ne tardons pas à nous ressaisir. Et les rieurs finissent toujours par être de notre côté, parce que c'est le bon, somme toute.

« Ah ! quel plaisir d'être soldat ! » chante Georges Brown, dans la « Dame Blanche ».

« Ah ! quel plaisir d'être Vaudois ! » chantons-nous, heureux d'être nés et de couler paisiblement nos jours dans un si beau et si bon pays. « Ah ! qu'on est bien, qu'on est bien chez nous ! » C'est Jacques-Dalcroze, un des nôtres, qui a écrit ça. Comme il s'y connaît !

Quoi, vous vous plaignez ? Vous trouvez que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ?... Que vous faut-il ?...

Après tout, vous savez, si vous n'êtes pas content, le monde et grand ; il y a de la place ailleurs. Vous reviendrez nous dire comme il y fait. Oh ! nous ne sommes pas inquiets et ne vous disons pas « adieu ! », mais « au revoir ! » « Quand on est né sur ce rivage, sur ce rivage on veut mourir ! » a écrit le poète.

Mais ne parlons pas de la mort ; il fait si bon vivre, ici. Des défauts, nous en avons, et beaucoup, certes. A quoi bon vous les énumérer, vous les connaissez bien. Et puis, il y en aurait pour un moment. Vous reconnaîtrez pourtant une chose : ce ne sont pas des défauts bien graves. C'est à nous-mêmes, plus qu'aux autres qu'ils causent préjudice. N'ayant pas eu le courage de nous en corriger, nous nous y habituons. Il est peut-être à craindre qu'avec cette vie commune nous arrivions à ne plus les distinguer. Ce sera grave !... Mais nous n'en sommes pas encore là.